

Québec, le 11 décembre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 12 novembre dernier, la députée de Richmond déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant une bonification du Programme d'accès aux pompes à insuline. Un accès à ce Programme pour tous les diabétiques de type 1 y est proposé.

Je tiens d'abord à vous assurer que nous sommes sensibles aux problèmes auxquels les diabétiques sont confrontés. Nous souhaitons que les progrès dans la thérapie de cette maladie puissent un jour nous permettre de simplifier sa prise en charge et en limiter les complications.

Le Programme permet d'obtenir un remboursement pour l'achat de cet appareil et des fournitures nécessaires à son utilisation. Il est offert uniquement aux personnes répondant aux critères d'admissibilité et aux indications cliniques. L'accès au Programme est réservé à la clientèle pédiatrique. Cependant, les bénéficiaires peuvent continuer à recevoir de l'aide après avoir eu 18 ans, à condition de toujours répondre aux critères. Pour les détails de ce Programme, je vous invite à consulter l'adresse suivante : <http://sante.gouv.qc.ca/programmes-et-mesures-daide/programme-d-acces-aux-pompes-a-insuline/>.

... 2

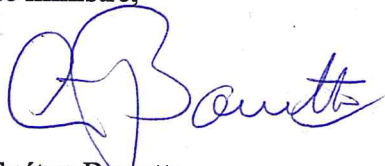
La bonification demandée dans la pétition impliquerait une augmentation très importante de la clientèle admissible. Nous ne pouvons, dans le contexte financier actuel, engager les budgets qui seraient nécessaires à cette fin.

Toutefois, nous vous informons que j'ai confié à l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) un mandat afin qu'il procède à la mise à jour du rapport « Comparaison entre la pompe à insuline et les multi-injections quotidiennes d'insuline pour le traitement intensif du diabète de type 1 », publié en 2004.

Nous souhaitons que cette mise à jour dresse un état actuel des connaissances sur l'utilisation de la pompe, ses effets et les clientèles qui devraient en bénéficier, le cas échéant. Les recommandations de l'INESSS sont attendues avant toute décision ou tout changement au Programme d'accès aux pompes à insuline.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 14-MS-04909